MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI **********

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PANDEMIE DU COVID 19 EN MILIEU SCOLAIRE.

1. Contexte.

- 1. Le Mali est un pays continental situé au cœur du Sahel. Il couvre une superficie de 1 241 248 km². Il est limité au nord par l'Algérie, à l'Est par le Niger et le Burkina Faso, au Sud par la Côte d'Ivoire et la Guinée et à l'Ouest par le Sénégal et la Mauritanie.
- 2. Partant des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2009 actualisé en 2018 (INSTAT, RGPH-2009), la population du Mali est estimée à 19 737 858 habitants, dont 49% d'hommes et 51% de femmes. Il y a 73.2% de population rurale pour 26.8% urbaine. La population est relativement jeune avec 46.56% de moins de 15 ans et 43.96% entre 15 et 49 ans. Sikasso est la région la plus peuplée suivie de Ségou, Koulikoro, Mopti et Kayes. Les principaux groupes ethniques sont les Bambara, Malinké, Sarakolé, Peulh, Dogon, Sonrhaï, Bobo, Bozo, Sorko, Maure, Touareg, Tamasheq et les Arabes.
- 3. Sur le plan administratif, le Mali est découpé en 10 Régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou Kidal, Taoudénit et Ménaka,) et un District (la capitale Bamako) qui a rang de région. Les régions sont subdivisées en 49 préfectures (ex-cercles) qui se répartissent les 289 sous-préfectures (ex-arrondissements). Le district de Bamako est découpé en 6 communes urbaines.
- 4. Dans le cadre de la décentralisation, au niveau local, le Mali compte 703 communes dont 684 communes rurales et 19 communes urbaines parmi lesquelles les 6 communes du district de Bamako. Chaque commune est administrée par un conseil communal dirigé par un maire et des conseillers municipaux élus au suffrage
- 5. Le système éducatif formel malien est organisé comme suit : Trois années d'enseignement préscolaire, six années d'enseignement primaire obligatoire (premier cycle, enseignement fondamental), suivies de trois années de collège (deuxième cycle, enseignement fondamental) et trois années de lycée (général ou technique) ou deux ans de formation professionnelle. Avec l'institutionnalisation du système LMD (licence-masters-doctorat), les étudiants suivent ensuite un premier cycle de trois ans pour une licence (le diplôme traditionnel de premier cycle), un deuxième cycle de deux ans pour un master et un dernier cycle de quatre ans pour un doctorat.
- 6. Dans un contexte de forte pauvreté, d'insécurité et de croissance démographique, le Mali a progressé dans l'amélioration de l'accès à l'éducation dans son ensemble. Entre

1999/2000 et 2015/16, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 1,7 pour cent à 4,4 pour cent dans le préscolaire, de 57,4 pour cent à 77 pour cent dans le primaire, de 21,5 pour cent à 54,2 pour cent au collège et de 7,4 pour cent à 17,7 pour cent dans l'enseignement secondaire général. En outre, le Mali a plus que doublé son accès à l'enseignement secondaire technique, à l'enseignement et à la formation professionnels techniques et à l'enseignement supérieur. Toutefois, les données de l'année scolaire 2015-2016 indiquent clairement que le pays est encore bien loin d'une couverture universelle, en particulier dans l'éducation de base, qui reste obligatoire pour tous, ainsi qu'il y a eu une nette baisse des performances, par rapport aux TBS beaucoup plus élevés, d'avant la crise.

- 7. Face à la situation sanitaire liée au COVID 19, le gouvernement Malien a pris la décision, le 18 mars 2020, de fermer toutes les écoles à compter du 19 mars et pour une durée de 3 semaines. Malheureusement celle-ci vient d'être prorogée pour la troisième fois jusqu'au 02 juin prochain. A cette date, il est prévu de reprendre les cours avec les élèves des classes d'examen.
- 8. Tous les enfants scolarisés 3,8 millions (142 523 en pré-primaire, 3 297 418 en primaire, 391 410 en secondaire)¹ ainsi que les enfants non scolarisés environ 2 millions sont directement touchés et la grande majorité est dans le besoin. Les centres d'apprentissage communautaires, les espaces d'apprentissage temporaires sont également fermés, ce qui affecte directement les enfants vivant dans les zones touchées par la crise sécuritaire (564 300 IDPS, rapatriés et enfants d'accueil dans le besoin)². Par ailleurs, la fermeture des écoles implique également la suspension des programmes d'alimentation scolaire, qui, dans un contexte de fragilité comme dans le cadre de la crise COVID et de la crise sécuritaire, constitue des filets sociaux importants pour les familles les plus vulnérables.

Cette décision peut avoir les conséquences suivantes :

- La déperdition scolaire des apprenants : abandon pour des raisons diverses ;
- La recrudescence des mariages précoces des écolières ;
- > La démotivation des élèves et des parents ;
- > La baisse continue du niveau de formation des apprenants ;
- Le risque d'enrôlement des scolaires dans les mouvements armés ;
- > Le risque accentué d'abus, exploitation et violence et un manque d'accès aux services de protection de l'enfant
- L'accentuation de l'exode rural et de l'émigration.

C'est pour réduire l'impact de ces risques que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en collaboration avec les partenaires de l'Education, élabore la présente stratégie.

2. Objectifs.

Les écoles étant fermées, les élèves se retrouvent dans l'impossibilité de suivre les cours. Il est par conséquent nécessaire de pouvoir mettre à leur disposition, sur toute l'étendue du territoire,

1

¹ Annuaire statistique de l'Education 2017-2018

² HNO/HRP 2020

des ressources pédagogiques qu'ils pourront exploiter seuls ou avec l'aide d'un encadrement familial, afin

- i) De limiter les risques de déperdition scolaire à travers la routine éducative et la fourniture d'informations clés de protection
- ii) De consolider les apprentissages acquis avant la fermeture des écoles et faciliter ainsi la reprise des cours dans un environnement protecteur.
- iii) De poursuivre les apprentissages dans un environnement protecteur ;

Pour permettre à tous les élèves d'avoir accès aux ressources diffusées quel que soit leur lieu d'habitation et les moyens à leur disposition pour accéder à l'information, plusieurs canaux seront utilisés.

3. Plan de riposte au COVID-19

Un plan basé sur un partenariat stratégique : Le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENESRS) a élaboré un plan de riposte qui sera versé à la stratégie nationale pilotée par le ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Ce plan couvre non seulement la période de l'épisode du coronavirus, mais également une posture d'anticipation allant jusqu'à une révision du calendrier et des modalités d'évaluation des apprentissages.

La mise en œuvre de la stratégie sera assurée par les services techniques du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sous la supervision du Ministre.

Le plan s'articule autour de deux axes stratégiques :

- i) Assurer la continuité des activités pédagogiques durant la période de fermeture des établissements scolaires ;
- ii) Préparer la réouverture des écoles et le retour des enfants à l'école.

3.1. Assurer la continuité des activités pédagogiques durant la période de fermeture des établissements scolaires.

A ce niveau, il s'agit de :

Activités prioritaires 1

- Mettre en place au niveau central et au niveau déconcentré des comités pédagogiques chargés i) de la production de ressources pédagogiques et ii) de l'information des élèves, des parents d'élèves, des élus et de toute la communauté éducative ; iii) Faire le suivi des activités sur le terrain ; assurer la coordination entre le niveau central et les niveaux déconcentrés
- Faire un inventaire des ressources pédagogiques existantes (au niveau du Mali et au niveau international / universel) pour identifier les liens avec le curriculum malien, valider les ressources à diffuser (par radio, TV, internet) et identifier les lacunes des ressources existantes par rapport aux besoins ;
- Élaborer un programme de diffusion pour chaque niveau et chaque media et diffuser les ressources conformes aux programmes scolaires par les moyens disponibles et adaptes (radio, télé, internet, téléphone).
- Identifier les risques / adapter les offres et modalités de diffusion aux contextes

- Explorer les modalités d'organisation de cours et autres formes d'appuis éducatifs en groupes restreints avec des mesures de protection
- Elaborer des messages sensibles au genre de prévention et de protection contre les abus, violence et exploitation et en lien avec le COVID-19 à intégrer dans les diffusions de contenus éducatifs ;

Activités prioritaires 2

- Développer et élaborer les ressources destinées à l'enseignement à distance par niveau et par matière (ensemble de ressources digitales complémentaires pour chaque leçon)
- Elaborer/ développer, imprimer et distribuer des ressources pédagogiques adaptées aux cours à distance ;
- Assurer que tous les enfants ont accès à une radio au moins en donnant des radios solaires si besoin et travailler avec les radios communautaires ;
- Organiser des séances de sensibilisation et mobilisation communautaire pour les parents, enseignants, dispensateurs de soins, leaders communautaires pour appuyer la continuité éducative;
- Mise en œuvre des appuis éducatifs en groupe restreints selon les modalités définies y compris les mesures de protection

Activités prioritaires 3

- Mettre en place des programmes d'appui psychosocial adaptés au contexte (en lien avec les spécialistes de la protection de l'enfant) ;
- Développer une stratégie d'enseignement accéléré ;
- Faire le suivi-supervision des différentes activités et les résultats d'apprentissage.
- Mettre en place des rations à emporter ou transferts en accompagnement des programmes d'éducation à distance pour les familles vulnérables pour assurer le maintien de l'accès à l'enseignement ;

3.2. Préparer la réouverture des écoles et le retour des enfants à l'école :

Pour assurer le fonctionnement normal des écoles après leur réouverture il faut :

Activités prioritaires 1

- Développer et diffuser les lignes directrices sur la sécurité à l'école et protocole de prévention et contrôle du COVID-19 ;

Activités prioritaires 2

- Appliquer / mettre en œuvre le protocole de prévention et de contrôle du COVID-19 (qui inclut la dotation des écoles en kits de lavage des mains et matériel d'hygiène et de protection);
- Afficher devant toutes les salles de classes les informations relatives au COVID-19 ainsi que les images relatives aux gestes barrières ;
- Pre disposer du matériel de nettoyage / désinfection dans les CAP (en prévision de détection de cas dans les écoles)
- Construire ou réhabiliter des infrastructures WASH dans les écoles (points d'eau, latrines)
 ;
- Mettre en place un système de gestion des déchets ;
- Informer, sensibiliser les comités de gestion scolaires, le personnel administratif scolaire, les enseignants et les élèves sur le COVID-19 et les mesures d'hygiène ;

Activités prioritaires 3

- Organiser des séances de sensibilisation et mobilisation communautaire pour les parents, dispensateurs de soins, leaders communautaires pour appuyer le retour des enfants à l'école;
- Réaménager les horaires de cours et révision du calendrier scolaire (y compris les examens de fin d'année) ;
- Former les enseignants en appui psycho social pour eux-mêmes et les élèves ;
- Réajustement des programmes pour la rentrée scolaire 2020 afin de tenir compte des 2 années scolaires à faible temps réel d'apprentissage
 - o Faire faire un test de niveau à la rentrée scolaire à tous les élèves ;
 - Recentrer les programmes sur les contenus fondamentaux en lecture, écriture et math dans le fondamental pour avoir du temps pour reprendre le programme des années antérieures que les élèves n'ont pas recu.
 - o Adapter le programme et modalités de transferts des élèves des SSAP, PAASU
- Organiser des cours de rattrapage et de remédiation ;
- Mettre en place des offres d'éducation accélérée ;
- Appui aux élèves qui doivent passer les examens ;
- Assurer une mise à l'échelle des programmes d'alimentation scolaire dans les zones particulièrement touchées afin de fournir un filet social et une motivation aux familles de renvoyer les enfants à l'école

4. Approche méthodologique :

Les activités ci-dessus, seront menées par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à travers les services centraux et déconcentrés, l'appui des partenaires techniques et financiers et des ONG du secteur de l'éducation.

Pour faciliter ce travail de coordination et de planification de la réponse, cette stratégie est accompagnée d'un plan d'action avec activités, cibles et budgets détaillés.

5. Plan budgétisé:

En annexe

P/Le ministre P.O. Le Secrétaire Général,

Kinane AG GADEDA

Chevalier de l'Ordre National